

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

M. Liavas, rue J.-J. Rousseau, 3 M. H. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Tableau 2. Horaires de trains entre Cahors, Agen, Périgueux, Bordeaux, Paris, etc. Columns include destination, omnibus mixte, poste mixte, and omnibus mixte.

Cahors, le 12 Septembre 1874

Le journal la Presse constate qu'il se passe en ce moment un phénomène singulier. Lorsqu'on lit les journaux de Paris et de la province, bonapartistes, radicaux ou légitimistes, on est enclin à supposer que la France entière est tourmentée du démon de la politique.

Il est certain que si on ne consulte, pour connaître l'état général des esprits, d'autre thermomètre que le langage ardent et fougueux de certaines feuilles, on doit se faire des préoccupations et des dispositions actuelles du peuple français une bien fautive idée.

Ce serait pourtant une erreur étrange. Toute cette agitation factice, tout ce bouillonnement, toute cette ardeur, toute cette passion apparente ne sont qu'à la surface.

Si on peut faire à la société contemporaine un reproche fondé, c'est d'en être arrivée, en matière de gouvernement, au suprême scepticisme et à la suprême indifférence.

On est immédiatement étonné du calme profond qui règne au milieu de ces populations, si complètement détachées et détournées des querelles de parti qu'elles n'ont plus qu'une opinion : celle de leur intérêt.

Le peuple français est dans le vrai. Avant tout, il faut se nourrir, se chauffer, se loger, se vêtir. Il faut entretenir sa femme, élever sa famille, prévenir la maladie, les infirmités, la vieillesse.

faut entretenir sa femme, élever sa famille, prévenir la maladie, les infirmités, la vieillesse. Tranchons le mot : il faut d'abord gagner de l'argent, et en gagner honnêtement par son labeur quotidien, puis, dans la mesure du possible, s'enrichir par son talent et son intelligence, son savoir et son industrialisme.

Cette préoccupation, aussi légitime que naturelle, est exclusive de l'esprit de parti. Elle tue la passion et affaiblit le civisme. Peut-être explique-t-elle en partie le nombre toujours croissant des abstentions électorales.

Aussi que demande aujourd'hui cette France que l'on a tant surmenée depuis bien des années, qu'elle a maintenant la lassitude même des discussions parlementaires ? C'est que désormais on la laisse tranquille. Le plus grand plaisir qu'on pourrait lui faire, c'est qu'on ne lui parlât pas de longtemps ni du comte de Chambord, ni du prince impérial, ni du comte de Paris, ni de M. Thiers, ni de M. Gambetta, ni de la République, ni de la royauté, ni de l'empire.

Dans le pays véritable, là où l'on travaille pour vivre, on ne connaît qu'une chose : c'est que, le 4 novembre 1873, on a fondé un gouvernement qui doit durer jusqu'au 20 novembre 1880.

En prévision des élections de conseillers généraux qui auront lieu dans tous les départements le 4 octobre prochain, le Français publie un court et excellent article qui commence ainsi :

Avant un mois, les électeurs devront procéder au renouvellement partiel des conseils généraux. Les conservateurs n'ont plus que peu de temps pour y préparer. Il importe qu'ils ne se laissent pas surprendre, ce qui leur arrive trop souvent.

Nous attachons une grande importance à ces élections. Elles ne se feront pas, comme les élections législatives partielles, au scrutin de liste avec un système électoral vicieux et condamné.

L'intérêt est immense. Il faut qu'en face des incertitudes de l'avenir, les conseils généraux demeurent la forteresse du parti conservateur. Le succès est facile, pourvu que les hommes d'ordre ne s'abandonnent pas eux-mêmes.

Tout ce que nous avons à dire sur les quinze cents élections cantonales qui vont avoir lieu, est résumé dans ces lignes.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 10 septembre.

L'incident de Lynetaria a pris depuis hier une physionomie assez inattendue.

Les carlistes, loin de chercher à se justifier d'avoir tiré sur les canonniers Allemands, prennent une attitude provocatrice vis-à-vis du gouvernement prussien, lequel semble reculer, de son côté, devant les conséquences d'une intervention directe et armée dans la Péninsule.

Les motifs de l'attitude des carlistes sont faciles à pénétrer. Don Carlos sait combien une intervention étrangère serait impopulaire en Espagne, et il compte sur elle pour réunir tous les Espagnols sous son drapeau.

Quant au gouvernement prussien, son hésitation à s'engager dans une aussi grosse entreprise n'est que trop convenable. Aussi, n'épargnera-t-il rien pour substituer à l'intervention isolée de la Prusse, l'action collective de l'Europe, mais il compte sans son hôte s'il se flatte d'entraîner un gouvernement quelconque dans une pareille aventure.

Il est à noter que l'Autriche vient de rappeler le seul navire de guerre qu'elle eût dans les eaux espagnoles.

Tous les gouvernements ont en ce moment les yeux fixés sur M. de Bismarck, et bien des personnes pensent qu'il s'est peut-être déjà bien avancé pour reculer, et que la logique de la situation le conduira malgré lui tôt ou tard à l'intervention directe et armée devant laquelle il recule aujourd'hui.

Aucune information de source sérieuse n'est venue jusqu'à présent confirmer le bruit, répandu par un correspondant du Times, que les carlistes aient tiré sur un train, en croyant que les ambassadeurs d'Autriche et d'Allemagne s'y trouvaient.

Le maréchal-Président partira demain à 6 h. 40 après avoir reçu l'ambassadeur d'Espagne à 2 heures. Le maréchal couchera vendredi et samedi à Lille, partira dimanche pour Béthune et passera la nuit de dimanche au lundi dans un des villages à proximité du champ des opérations militaires.

Les nouvelles de M. Guizot en date de ce matin étaient des plus mauvaises. On craignait que l'illustre vieillard ne passât pas la journée.

La nomination de M. Velche comme préfet de la Loire-Inférieure paraît certaine.

M. Levedan serait nommé directeur de l'imprimerie nationale.

On dément le bruit, trop facilement accueilli par quelques journaux, que le gouvernement prussien ait demandé l'éloignement de M. de Nadaillac, préfet des Basses-Pyrénées.

M. Delisse-Engrand paraît devoir être le candidat

de l'appel au peuple dans le Pas-de-Calais.

M. Dussaussoy, député bonapartiste de ce département, est gravement malade.

Le général Le Flô partira lundi pour aller reprendre son poste d'ambassadeur à Saint-Petersbourg.

Le marquis de Noailles est reparti pour Rome et M. de Chaudordy se dispose à prendre le chemin de Madrid.

Revue des Journaux

Gazette de France.

La suspension de l'Univers sera sans aucun doute l'objet d'interpellations à la prochaine réunion de la commission de permanence. Mais ces interpellations resteront forcément sans résultat ; le gouvernement invoquera pour se justifier les nécessités diplomatiques, la crainte de voir surgir des complications, l'impossibilité où il est de donner des explications plus étendues de peur d'aggraver les difficultés.

M. Jules Simon ne cause guère sur les balcons ; son éloquence, qui brille surtout par les finesses du langage, s'accommode difficilement des grands éclats. C'est moins Tabarin sur son traicteur, ou Spartacus sur sa borne, qu'un discoureur aux périodes sonores, qui a conservé quelque chose des chaires où il professait, des salons qu'il traversa, et même des sacristies dont il fut, un temps, le père nourricier et l'enfant de chœur.

Il est professoral, doctrinaire et onctueux. Il lui faut des écoles, des salons ou des sanctuaires ; c'est là qu'il s'étale dans tout son charisme, et que son discours se pavane avec toute sa grâce.

Nous ne songeons guère à nous en plaindre, car M. Simon est un charmeur, et, s'il y a rarement profit, il y a presque toujours plaisir à l'écouter ; aussi ne nous étonnons-nous point que les Rémois n'aient écouté une heure et demie, et que le Siècle ait consacré deux colonnes à l'analyse de son discours.

M. Jules Simon est dans son rôle en jetant l'eau bénite sur la monarchie. M. Gambetta affirmait, il y a quelques mois, que l'Assemblée royaliste attendait le fossoyeur ; M. Jules Simon, que la nature et l'art semblent avoir créé pour jouer les pleureurs, a pris son visage le plus contristé et sa voix la plus larmoyante pour entonner l'antienne des morts. Il faut bien, lorsque la République s'en va en morceaux, lorsque les hommes et choses du 4 Septembre disparaissent peu à peu, que l'on essaie



d'égarer l'opinion et de lui faire accroire que la fosse déjà creusée est destinée à l'ensevelissement non de la République, mais de la Monarchie; c'est un jeu qui ne trompe guère, et les moins naïfs ne se laissent plus surprendre.

A lire attentivement le discours de M. Jules Simon, il est facile de comprendre, en effet, que du régime monarchique ou du régime républicain, le plus malade n'est pas celui qu'il dit. Ce discours témoigne d'un certain découragement.

On n'ose plus repousser les violents, on comprend que le besoin peut s'en faire sentir; on n'ose plus répudier les tièdes, on comprend que leurs bulletins peuvent être de quelque utilité. Les radicaux ne sont plus de fous furieux, les modérés ne sont plus des suspects; on prêche l'accord, on proclame l'accord; on en est venu à des délibérations en commun et à des votes identiques.

Plus de différences, plus de divisions, on ne craint plus d'être compromis et suspectés. Il n'y a plus qu'une République, qu'une gauche, celle qui va de M. Naquet à M. Casimir Périer. On a confondu toutes les aspirations, effacé toutes les nuances: « Nous ne nous entendons pas, disait jadis M. Thiers, sur les questions militaires, sociales, financières, religieuses, administratives; nous ne nous entendons sur rien. » Dieu merci, l'entente est rétablie, on délibère en commun, on vote identiquement.

Comme il est probable que ce ne sont pas les radicaux qui ont abdiqué, car ce n'est ni dans leur intérêt, ni dans leur tempérament, ce sont les modérés qui se sont prosternés, et ont fait une pénitence suffisante.

C'en est fait; il n'y a plus qu'une République: la radicale. C'en est fait, le fossyeur peut venir. M. Jules Simon semble, du reste, l'avoir compris.

Il constate un certain affaïssement, un certain languissement dans les esprits.

On s'affaïsse, on s'alanguit; on sera mort bientôt; c'est douloureux, mais c'est nécessaire.

*Sic fata voluerunt.*

**Messenger de Paris.**

Nous aurons à traverser, avant que l'Assemblée reprenne ses travaux, toute une série d'épreuves électorales, auxquelles il est impossible de ne pas attacher une grande importance, parce que, examinées dans leur ensemble, elles permettront d'apprécier l'état exact de l'esprit public. Elections législatives, élections départementales, élections municipales, le suffrage universel dira son mot sous chacun de ces trois points de vue.

Pour les élections législatives, une note de l'Agence Havas a annoncé qu'après le scrutin de dimanche prochain dans Maine-et-Loire, le gouvernement convoquerait en deux fois les électeurs des départements où il y a des vacances. Les élections urgentes auraient lieu le 18 octobre, les autres le 9 novembre.

D'après la méthode adoptée sous M. Beulé, qui consistait à attendre, pour chaque élection l'expiration du délai légal de six mois, la série des scrutins successifs destinés à pourvoir aux dix vacances actuelles, nous conduirait jusqu'au 4 mars prochain. M. le général de Chabaut-Latour a déclaré, dans la dernière séance de la commission de permanence, qu'à ses yeux les élections partielles et surtout les élections isolées offraient de grands inconvénients en ce que, par la force des choses, elles tendaient à revêtir un caractère plébiscitaire. C'est pour obvier, au moins en partie, à ce péril, que les élections à faire, au lieu d'être fractionnées, seraient groupées sous les deux dates du 18 octobre et du 9 novembre. L'emploi du scrutin de liste, qui est un contre-sens dans les élections partielles, contribue pour beaucoup malheureusement, à fausser la portée de ces élections et à leur donner ce caractère plébiscitaire que l'honorable ministre de l'intérieur regrette si justement.

Mais le suffrage universel n'aura pas seulement à remplacer les 10 ou 11 députés que la mort a frappés; il aura dans le cours de cet automne, à renouveler en totalité les conseils municipaux et par moitié les conseils généraux.

Les conseils municipaux actuels ont été élus pendant la guerre de la Commune, et ils ont donné beaucoup de mal, soit au gouvernement de M. Thiers, soit à celui du maréchal de Mac-Mahon. Un certain nombre d'entre eux ont dû être suspendus, surtout depuis la loi qui a rendu au gouvernement la nomination des maires. Les pouvoirs des conseils municipaux expiraient au mois d'août dernier; mais comme la loi sur l'électorat municipal n'était

pas votée, ils ont été maintenus provisoirement, en attendant qu'il pût être procédé au renouvellement de ces assemblées. On nous assure que depuis quelques mois, la situation s'est beaucoup améliorée, notamment dans plusieurs départements du Midi où le radicalisme dominait encore il y a un an. Les élections municipales nous fixeront à cet égard. Nous verrons aussi quel sera l'effet de la nouvelle loi sur l'électorat municipal, loi que ses promoteurs avaient conçue comme une large réforme nécessaire et qui, par suite des décisions, et nous pourrions dire des défaillances du parti conservateur, s'est trouvée n'être qu'une amélioration relative.

Le renouvellement par moitié des conseils généraux aura lieu en même temps. Aux termes de la loi du 10 août 1871, le mandat de conseiller général est de six ans, au lieu de neuf, et ces assemblées au lieu de se renouveler par tiers, se renouvellent par moitié. Comme le gouvernement du 4 septembre avait frappé de dissolution les conseils généraux, il fallut procéder en octobre 1871, à leur reconstitution complète. Une moitié des conseillers généraux alors élus devra se retirer, pour que le système des séries puisse fonctionner dès à présent. On sait que la session d'août des assemblées départementales a dû être ajournée. Nous aurons donc cette session avant la rentrée de l'Assemblée, et les conseils généraux, retremés dans le suffrage universel, nous donneront la mesure de leur sagesse et de l'esprit qui les anime.

Dire que toutes ces manifestations électorales seront sans influence sur les résolutions futures de l'Assemblée nationale et que l'organisation des pouvoirs du maréchal se heurtera aux mêmes difficultés, serait évidemment céder à un sentiment de pessimisme exagéré. La nécessité d'un gouvernement fort est rendue plus évidente par ces crises, et l'Assemblée ne trouvera pas que sept ans d'ordre, de sécurité, de repos, soient de trop pour notre pays.

**Presse**

L'exemple de M. Bruas porte ses fruits.

Le département de Seine-et-Oise aura aussi ses candidats septennalistes, MM. Chambon et Mallet, qui s'y présentent pour recueillir la succession, le premier de M. Labélonne, le second de M. de Pourtalès.

Le jour de l'élection n'est pas encore fixé. Le moment n'est donc pas venu d'insister sur les titres incontestables et sérieux de ces deux candidats à la confiance et à la sympathie des électeurs de Seine-et-Oise.

Il nous suffit aujourd'hui de signaler le fait de ces deux candidatures franchement et uniquement septennalistes. C'est la meilleure réponse que nous puissions faire aux journaux attardés qui en sont toujours à demander ce que signifie, dans un tournoi électoral, cette qualification de septennaliste.

L'idée des candidatures septennalistes n'est donc pas si fautive qu'on affecte de le dire et qu'on feint de le croire dans la presse hostile au septennat puisque cette idée gagne du terrain.

Les feuilles bonapartistes, légitimistes et thieristes se sont trouvées unies dans un touchant accord pour railler agréablement M. Bruas qui avait l'impertinence de prendre au sérieux la trêve des partis et de déclarer qu'il n'est pas autre chose que septennaliste.

Mais voici que la maladie septennaliste devient contagieuse. Hier, elle n'existait que dans un seul département. Aujourd'hui, elle règne dans un autre. Il n'y a pas de motif pour que demain elle n'en gagne un troisième, puis un quatrième, et qu'un jour la France enfin n'en soit atteinte.

Ce jour-là, les spirituels railleurs du *Journal des Débats*, ne riront plus. Ils commenceront à comprendre que le septennat n'est pas une utopie. Ils se diront que puisqu'il a ses candidats, c'est qu'il est une réalité. Peut-être qu'alors ils jugeront habile et opportun de se ranger sous sa bannière.

On ne comprend pas, en effet, un ordre de choses existant qui n'a pas ses candidats. Qu'il soit temporaire ou perpétuel, du moment qu'il est légal, il est naturel que cet ordre de choses soit représenté dans les luttes électorales par des candidats qui arborent son drapeau et qui n'en agitent pas d'autre que le sien.

Qu'est-ce que le septennat? C'est la trêve des partis pendant sept ans. Qu'est-ce, par conséquent, que le candidat septennaliste? C'est celui qui observe religieusement cette trêve. Singulière façon de la pratiquer que de se dire légitimiste, républicain ou bonapartiste, tout enfin, excepté ce qui est la garantie qu'on ne travaillera pas à la rompre.

L'ordre de choses légal, à l'heure où nous

sommes, l'ordre de choses existant, si l'on veut, ce n'est certes ni l'empire rétabli, ni la monarchie restaurée. Mais ce n'est pas davantage, quoi que prétende le *National* qui nous cherche à ce propos une querelle d'Allemand, la République définitive.

Donc, M. Maillié, qui veut qu'on proclame définitivement la République, rompt la trêve des partis, tout comme M. Berger, qui veut qu'on laisse la porte entrebâillée pour le troisième empire ou comme ceux qui exigent qu'elle reste ouverte à la monarchie traditionnelle, et quiconque cherche à violer cette trêve, vise à changer l'ordre légal actuel en un mot l'ordre des choses existant. En fait, il est révolutionnaire.

**Patrie.**

M. le général Billot, dans une lettre adressée par lui à la *République de Brives* (Corrèze), en vue de demander aux électeurs de ce canton la continuation de son mandat de conseiller général, vient de trouver un euphémisme aussi inattendu qu'ingénieux. « Les motifs, dit l'honorable député, qu'il me déterminent à accepter en 1873 le mandat de conseiller général, me paraissent plus pressants à mesure que devient plus opiniâtre et plus vive la lutte des inventeurs du péril social contre les libertés municipales et l'organisation définitive du gouvernement de la République. » *Inventeurs du péril social* appliqué aux conservateurs est une trouvaille. Donc il n'y a pas péril social: c'est un simple bruit qu'on fait courir; la Commune? les émeutes? Pures « inventions » qui ne valent même pas la peine qu'on s'y arrête et qui n'ont qu'un but: empêcher l'organisation de l'âge d'or, perfectionné du gouvernement de paix, d'ordre, de conciliation et de prospérité par excellence: la République. Enfin, les électeurs de la Corrèze sont fixés. Le péril social est une invention, une chimère! Et dire qu'il se rencontrera encore des esprits assez mal faits, assez prévenus, pour ne pas se rendre à l'affirmation si ingénieuse et si péremptoire de M. le général Billot!

**Paris-Journal.**

Tous les journaux républicains affirment que si le maréchal de Mac-Mahon a renoncé à renouveler dans le Midi le voyage qu'il vient d'accomplir en Bretagne, c'est pour éviter les manifestations républicaines et les discours analogues à ceux de MM. Hovius et Fidèle Simon, qui ne manqueraient pas de se reproduire avec un bien plus grande abondance dans ce Midi où les passions révolutionnaires, soigneusement entretenues par les comités locaux, sont bien plus répandues qu'en Bretagne. La presse radicale en conclut que l'abandon du voyage dans le Midi a été conseillé au maréchal par son ministère, pour le soustraire à l'impression qu'aurait pu exercer sur lui la grande voix de la France réclamant la République.

Au fond, il ne faut voir dans ce langage que le dépit et le désappointement inspirés aux républicains par l'avortement de la mise en scène qu'ils avaient préparée. Leurs agents avaient déjà organisé des manifestations dans toutes les villes figurant sur l'itinéraire présumé du maréchal; les orateurs étaient à leur poste; les discours étaient tout prêts; les scènes d'enthousiasme républicain avaient été savamment échelonnées sur tout le parcours; on espérait que les cris de quelques centaines de comparses enrôlés pour la circonstance feraient illusion et seraient pris pour la voix du pays. Peines et frais perdus: le maréchal, au lieu d'aller dans le Midi, se rend dans le Nord, où rien n'a été préparé, et voilà les républicains déçus et furieux. On le serait à moins.

**Informations**

On a dit et nous avons répété, que l'ambassadeur d'Espagne avait menacé de demander ses passeports si l'on ne sévissait pas contre l'*Univers*. Cette nouvelle est démentie par les journaux officieux.

Plusieurs journaux, et notre journal aussi, en reproduisant le texte de l'arrêté de suspension de l'*Univers*, ont commis une erreur matérielle. Le considérant porte: « provoque au mépris des gouvernements établis, » et non pas, « au mépris du gouvernement établi. »

On commente fort, dans le monde diplomatique, la visite faite samedi dernier, au maréchal de Mac-Mahon, par le grand-duc Constantin Nicolawitch, frère du czar. Cette visite, dit-on, n'était pas seulement une simple politesse officielle, car outre qu'elle a été fort amicale, elle s'est prolongée pendant près d'une heure.

Ce fait, d'ailleurs exact, rapproché des conférences récentes du prince Orloff avec notre ministre des affaires étrangères et de la persistance de l'ambassadeur de Russie à demeurer à Paris, à l'époque ordinaire des congés, donne lieu à une foule d'hypothèses et de suppositions sur les relations de plus en plus étroites de la France et de la Russie, le relâchement de l'alliance des trois grandes puissances du Nord, etc., etc.

Nous nous contentons, quant à nous, d'enregistrer tous ces bruits, heureux que nous serions de les voir se réaliser.

(Patrie.)

Le changement de M. de Nadaillac, préfet à Pau, si souvent demandé par les radicaux, a été, dit-on, réclamé avec instance par le gouvernement prussien.

M. le duc Decazes s'y est formellement opposé, en faisant observer que si l'on entrait dans cette voie il n'y avait plus aucune raison de s'arrêter et qu'il faudrait subir une à une toutes les exigences de la chancellerie prussienne. Il a fait observer au chargé d'affaires allemand que le devoir strict du gouvernement français était de donner aux fonctionnaires les instructions conformes aux lois internationales, mais que, dès l'instant que ces lois étaient respectées, il était seul juge pour savoir de quelle façon ces agents interprétaient ses ordres. L'affaire en est restée là.

Le conflit qui s'est élevé pour les élections au conseil général de la Corse, entre le prince Jérôme Napoléon et le fils de Lucien, s'accroît de plus en plus. C'est sur l'investigation de l'Impératrice que ce dernier a posé sa candidature.

(Français.)

Les bureaux de l'*Univers* ont été témoins, d'une scène assez particulière.

M. le comte de Paredès de las Navas, fils du général Zabala, aide de camp du duc de la Torre, se trouve depuis quelques mois à Paris, où il est venu accompagner son beau-père, le comte de Santa Martha, qui vient y suivre un traitement.

Ayant trouvé les articles de M. Veillot blessants, non seulement pour le maréchal Serrano, mais pour toute l'armée espagnole, il résolut de lui en demander raison, mais il voulut attendre que l'incident diplomatique (nous persistons à croire qu'il y en a eu un) fût vidé.

C'est mercredi seulement que MM. Harce, capitaine d'artillerie dans l'armée espagnole et Angel de Miranda sont allés de la part de M. de Paredès demander satisfaction à M. Veillot.

Celui-ci les a reçus plus que froidement et après s'être fait expliquer ce qu'était M. de Paredès, il a répondu que son article était exclusivement politique, qu'il ne visait que l'homme public et qu'ainsi il n'avait pas de satisfaction à accorder.

Les témoins de M. de Paredès ont insisté, soutenant que les articles en question contenaient des injures qui n'avaient rien de politique. M. Veillot a répété que le maréchal Serrano lui enverrait directement des témoins qu'il se refuserait de même à toute explication, — que d'ailleurs il ne se battait jamais.

Ouvrons ici une parenthèse pour dire qu'autrefois, au début de sa carrière militante, à Périgueux, M. Veillot a plusieurs fois, croisé le fer.

Les témoins de M. de Paredès ayant un peu élevé la voix et la discussion menaçant de tourner à l'aigre, M. Veillot les a invités à se retirer — ce qu'ils ont fait.

Nous perdons, à la suppression de l'*Univers*, le récit évidemment fort piquant que M. Veillot eût fait de cet incident.

La presse anglaise est fort préoccupée de la conversion au catholicisme, d'un fort riche pair d'Angleterre, le marquis de Ripon, comte de Grey. C'est un homme dans la force de l'âge, chevalier de la Jarretière, possédant un revenu annuel de 1,500,000 francs;



qui a rempli les plus hautes fonctions (ministre de la guerre en 1863, lord président du conseil privé en 1868); de plus, il était grand-maître des francs-maçons d'Angleterre. Cette conversion a produit un effet énorme en Angleterre.

ESPAGNE

Une médaille commémorative des batailles livrées autour de Bilbao vient d'être créée par DON CARLOS. Voici l'ordre royal:

« Voulant perpétuer le souvenir de la très glorieuse période de la présente campagne qui va de janvier à mai de l'année courante, des batailles répétées, des combats quotidiens livrés durant cette période, sur le territoire de ma très noble et très loyale seigneurie de Biscaye, par mon armée du Nord, des hauts exemples et des vertus militaires par lesquels nos volontaires ont fait l'admiration du monde, de cette valeur constante et indomptable, de cette sérénité imperturbable avec lesquelles, fermes dans leurs positions et sans reculer d'un pas, ils recevaient l'affreuse pluie de fer et de feu que lançaient sur eux deux cents canons de l'armée et de l'escadre ennemies, de cette impétuosité irrésistible avec laquelle, en des charges à la bayonnette éternellement mémorables, ils mirent en fuite et désorganisèrent, dans quatre illustres batailles, des forces triples par le nombre, de cette patience, de cette résignation sans limites avec lesquelles toujours ils supportèrent les intempéries, les rigueurs de la saison la plus rude, de cette parfaite discipline avec laquelle, obligés de céder, après trois brillantes victoires, au nombre des ennemis et à leur puissante artillerie, ils opérèrent une retraite aussi glorieuse que celle de Bilbao, et surtout, enfin, de cette foi inébranlable qui les enflamma tous, depuis le général jusqu'au soldat, sans les abandonner une minute, j'ai résolu de décréter et décrète ce qui suit:

» Art. 1<sup>er</sup>. Il est créé une médaille de bronze en mémoire des faits d'armes accomplis en Biscaye, de janvier en mai de la présente année.

» Art. 2. Cette médaille recevra la dénomination de Médaille de Biscaye, sera suspendue à un ruban vert, et en tout conforme au modèle que j'ai approuvé portant sur la face mon buste et au revers cette inscription: « A la foi et à l'héroïsme de l'armée royale du Nord, » et, sur la face encore cette autre inscription: « Batailles de Biscaye, de janvier à mai 1874, » les deux inscriptions entourées d'une couronne de laurier avec des fleurs de lys sur les côtés, avec une autre couronne de laurier dans la partie inférieure, le tout surmonté de la couronne royale.

» Art. 3. Auront droit à cette médaille tous ceux qui se seront trouvés, pendant deux mois, dans les lignes occupées par mon armée du Nord, dans ladite période de janvier à mai, ou au siège de Bilbao, ou qui auront assisté à deux des combats survenus pendant ladite période.

» Vous tiendrez cela pour convenu, le communiquerez à qui de droit, et ferez le nécessaire pour qu'on l'accomplisse.

» Donné à mon quartier royal de Lequeitio, le 31 août 1874.

MOI, LE ROI.  
Signé de la main royale.  
Le secrétaire intérimaire d'Etat et du département de la guerre,  
« IGNACIO PLANA. »

Nous avons enfin sous les yeux l'analyse exacte et détaillée de la dépêche par laquelle la Russie a notifié au cabinet de Berlin son refus de reconnaître le gouvernement espagnol actuel. Cette note est la seconde que la chancellerie russe ait expédié dans cette affaire. Il y est dit que la Russie ne favorise aucun des partis qui se disputent aujourd'hui le pouvoir en Espagne. Elle n'est intéressée ni au triomphe des carlistes ni à celui de leurs adversaires, et elle est prête à reconnaître comme capable de gouverner et comme gouvernement de fait le parti qui réussira à remporter un succès décisif et qui ensuite pourra faire valoir en sa faveur l'adhésion des représentants de la nation espagnole. Mais comme jusqu'ici aucun des partis belligérants ne se trouve dans ce cas, et qu'il n'y a même pas, en Espagne, de forme de gouvernement définitive reconnue par le pays, la Russie ne croit pas pouvoir se départir de la réserve qu'elle a dû s'imposer à l'origine de cette question. La note adressée au cabinet de Vienne n'était pas rédigée en termes identiques mais elle était conçue absolument dans le même sens. Aucune réponse écrite n'a été faite ni de Berlin, ni de Vienne, à ce document diplomatique.

La Correspondance générale, nous communique de Bayonne une nouvelle que nous

enregistrons, malgré sa gravité, parce que les renseignements fournis par notre correspondant ont toujours été jusqu'ici marqués au coin de l'exactitude. Il paraîtrait que le déserteur prussien, arrêté par les carlistes, au moment où il cherchait à pénétrer dans leur camp, avait pour mission d'arriver jusqu'à don Carlos pour l'assassiner. Dans les papiers trouvés sur lui, on aurait eu le commencement de la preuve du fait que ses aveux auraient achevé de faire connaître.

Chronique locale

et méridionale.

La retraite du pèlerinage à l'église de Notre-Dame de Cahors s'accomplit, nous dit-on, dans les meilleures conditions.

Par un temps des plus favorables, deux fois par jour, depuis le 8 septembre, de nombreux fidèles vont assister aux divers offices, et aux instructions aussi solides qu'élégantes du R. P. Charles, religieux capucin du convent de notre ville.

Le soir surtout l'église est, comme par le passé, insuffisante à contenir la foule toujours plus compacte autour de la chaire. La parole forte et sympathique du prédicateur arrive facilement jusqu'aux derniers auditeurs qui stationnent, pressés et silencieux, devant les portes ouvertes de l'édifice sacré.

La clôture solennelle aura lieu le mardi, 15 septembre.

On nous écrit de Castelfranc :

La foire de Castelfranc du 10 septembre n'a guère commencé que dans l'après-midi. Ce retard a été occasionné par la pluie qui est tombée à plusieurs reprises, ce qui, avec la foire de Sauzet, a beaucoup diminué notre foire naissante. Cependant, vers 1 heure, toute la population, ou à peu près, de Castelfranc, s'est rendue sur le champ de foire; à une heure et demie, il est arrivé plusieurs troupeaux de moutons des causses de Castelfranc et ceux du bourg. Tous ceux qui ont voulu se décider à vendre à un prix raisonnable, ont vendu. Les charcutiers, ont acheté des porcs gras. Les bœufs ne sont guère restés sur la foire par suite du mauvais temps qu'il faisait. Un marchand de faïence de Montgesty a beaucoup travaillé. Il y a été transporté beaucoup de jardinage, des papiers, et diverses ustensiles pour faire les vendanges. En résumé, je crois que dans un avenir très prochain, nous arriverons à avoir d'excellentes foires; les porte-monnaies seront un peu restaurés par la vente des récoltes. La réussite sera un grand bénéfice pour la commune de Castelfranc. Pour cela il ne faut que de la persévérance.  
H. BLANIÉ.

On nous écrit de Gourdon :

Pendant l'audience de police correctionnelle, lundi dernier, un jeune garçon, de onze ans à peine, a été conduit par le concierge à la barre du tribunal, pour répondre à un vol de montre, qui a été commis au préjudice de M. Bressol, maire de Montvalent, son maître, dans les circonstances suivantes :

Le 10 août, M. Bressol perdit sa montre dans ses champs, il promit une récompense à la personne qui la lui rapporterait, espérant ainsi l'obtenir promptement, mais il n'en sut des nouvelles que par la gendarmerie, qui avait retirée la montre des mains du jeune enfant pendant qu'il l'offrait en vente à la foire de Vayrac et par suite des réponses embarrassées, d'abord de cet enfant aux questions sur la provenance de l'objet, ensuite de son aveu qu'il l'avait trouvée et avait eu la coupable intention de la garder.

Traduit devant le tribunal, le jeune garçon a renouvelé ses aveux, en exprimant le repentir de sa faute. Alors s'est posée la question de discernement, question très-délicate dans l'espèce; elle eût pu être tranchée affirmativement contre l'inculpé, dont la précocité de raison et ses ruses dans l'affaire ont établi qu'il a eu vraiment conscience de sa mauvaise action. Par bonheur pour lui, le réquisitoire du ministère public a été plutôt un plaidoyer en sa faveur. En effet, M. le procureur d'une voix émue faisait ces questions: Faut-il remettre l'enfant à sa famille? Hélas! l'enfant n'a que sa mère, une femme, sans ressources, sans moralité même, car bien qu'elle ne soit pas mariée, elle a cinq enfants naturels et elle n'a même pas réclamé le prévenu? Nous avons peu d'espoir que l'enfant trouvera dans cette famille de bons exemples!

faut-il donc l'envoyer dans une maison de correction? Pour nous, qui connaissons la discipline et les règlements sévères des établissements d'éducation correctionnelle, nous n'hésitons pas à nous prononcer pour la négative. Nous préférons nous nourrir de l'espoir qu'il sera recueilli par une bonne âme qui pourra l'occuper d'une façon utile pour elle et pour l'enfant et permettre ainsi qu'il devienne honnête et laborieux. Le tribunal, s'associant aux paroles du noble cœur de M. le procureur a ordonné la mise en liberté.

BRUNEL.

L'examen des candidats à l'Ecole d'horticulture de Versailles, qui devait avoir lieu le 15 septembre courant, a été retardé au 15 novembre prochain.

Le ministre de la guerre vient de décider qu'un officier de troupes à cheval serait détaché dans chacun des bureaux de mobilisation et y serait chargé des réquisitions sous les ordres du chef de service.

Ces emplois pourront être occupés par des officiers en retraite. Les candidats devront être du grade de capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant, n'avoir pas atteint leur 38<sup>e</sup> année et être doués des qualités physiques leur permettant de faire des tournées dans la subdivision. Sous le rapport de la solde ils seront traités comme s'ils étaient en activité.

Le général de Cissey vient d'ordonner une inspection générale de nos places, afin de s'assurer de la stricte exécution des ordres qu'il a donnés.

Notre frontière du sud-ouest sera inspectée par le général de brigade Dupouët, qui visitera aussi Cahors, Montauban, Pau, Tarbes, Agen, Bordeaux, etc.

La commission chargée de procéder, dans les départements, à l'achat des étalons de pur-sang et demi-sang présentés pour la remonte des dépôts de l'Etat, en 1874, sera composée de trois inspecteurs généraux des haras et présidée par M. Baron de Taya, inspecteur général chef du service.

L'itinéraire et les lieux de rendez-vous ont été ainsi fixés :

Tarbes, le 29 septembre, à une heure du soir, au dépôt d'étalons;

Auch, le 1<sup>er</sup> octobre, à une heure du soir, sur la place;

Toulouse, le 2 octobre, à une heure du soir, à l'Ecole de dressage.

L'Observatoire astronomique de Toulouse adresse à l'Académie des sciences de Paris une dépêche lui signalant la présence en ce moment, à la surface du soleil, d'un grand nombre de corpuscules mobiles.

Cette communication portait la date du 7 septembre.

Un train de plaisir vient d'être organisé par les Compagnies du Midi et d'Orléans, entre Toulouse et Paris. Le départ est fixé au 18 septembre. Le prix d'aller et retour est de 38 fr. pour les troisièmes et 55 fr. pour les secondes.

M. le maire d'Aix vient de rétablir dans cette ville les deux taxes du pain et de la viande.

M<sup>lle</sup> Agard doit jouer *Iphigénie* et les *Plaideurs*, mardi prochain, sur le théâtre d'Agen. La grande artiste se fera-t-elle entendre sur la scène cadurcienne?

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Dimanche 13 septembre 1874.

*Paul le Corsaire*. Drame en 5 actes, par M. A. Dumas, père.

*Les chansons de Béranger ou le tailleur et la fée*. Conte fantastique en 1 acte, par MM. Vanderbruck et P. Langlé.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 12 septembre 1874.

Naissances.

Nègre (Gabriel), à St-Georges. — Lascroux (Etienne-Aristide), rue du Parc. — Balagayrie (Marguerite), à Labarre. — Boutier (Denis), Rocher du Peyret. — Pouget (Anne-Marie-Emilie), Boulevard nord. — Barrès (Ernest), rue St-André.

Mariages.

Fraytel (Thomas-Ambroise) et Marty (Thérèse).

Décès.

Lamouroux (Marguerite), 3 mois, rue de l'Université. — Sarrut (Catherine), fileuse, 62 ans, rue Casserie. — Jouglas (Marie), 55 ans, rue Daurade. — Sirech (Françoise), 34 ans, rue de la Préfecture. — Raynaud (François), propriétaire, ex-militaire, décoré de la médaille de Ste-Hélène, 84 ans, rue de la Liberté. — Lacombe (Géraud), cultivateur, 70 ans, rue Ste-Catherine. — Gardes (Joseph), menuisier, 56 ans, rue des Badernes.

CALENDRIER DU LOT. — Septembre.

JOURS	FETES	FOIRES.
13	Diman. s Aimé.	
14	Lundi. E. de la ste-C.	Luzech, Assier, St-Jean-de-L., Labastide-Murat, St-Clair, Souceyrac.
15	Mardi. Oct. de la N.	Figeac, Rudelle.
16	Mercr. Quatre T.	Prayssac, Martel.
17	Jeudi. Commémor.	Vayrac.
18	Vend. s Joseph.	St-Caprais, Prouilhac.
20	Samedi s Janvier.	Duravel, Béduer, Gourdon.

☉ D. Q. .... le 3, à 4 h. 43 du matin.  
 ☽ N. L. .... le 10, à 6 h. 1 du soir.  
 ☽ P. Q. .... le 18, à 10 h. 56 du soir.  
 ☾ P. L. .... le 25, à 9 h. 37 du soir.

Périgée, le 26. — Apogée, le 14.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 12 septembre.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.783	2.038	1.32 à 1.74
Vaches.	980	895	1.00 à 1.60
Taureaux.	100	49	1.02 à 1.32
Veaux.	1.049	917	1.40 à 2.00
Moutons.	17.874	13.748	1.30 à 1.94
Porcs gras.	3.031	2.640	1.50 à 1.80

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Paris, le 12 septembre, 2 h. soir.

Hier soir, à onze heures, le maréchal de MacMahon est arrivé à Lille. Pendant tout le voyage il a reçu un brillant accueil des populations accourues aux gares. A Lille, des cris nombreux de: Vive Mac-Mahon se sont fait entendre. Les républicains qui s'étaient concertés d'avance, répondaient par des cris de: Vive la République!

Les dépêches de Madrid disent que les canonniers allemands auraient bombardé Zaran, petit port carliste.

Paris, 11 septembre, 11 h. 25 soir.

Moreau, herboriste à Saint-Denis, accusé d'avoir empoisonné deux femmes avec du sulfate de cuivre, a été condamné à mort par la cour d'assises de la Seine.

Madrid, 10 septembre.

Le général Pavia est entré à Alcaniz.

L'opinion publique approuve hautement le gouvernement Français au sujet de la suspension de l'Univers.

Le gouvernement Allemand a approuvé la conduite du commandant de l'Albatros.

Bourse de Paris.

Paris, 12 septembre 1874.

Rente 3 p. %	64,35
— 4 1/2 p. %	94,12 1/2
— 5 p. %	100,05



Annonces

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

**REVALESCIERE**

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure n° 65,341. Vervant, le 28 mars 1866. Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traité sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE,

Cure n° 78,374.

M. et M<sup>me</sup> Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure n° 68,471.

M. l'abbé Pierre Caselli, d'Épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a ajeuni. « Je prêche, je confesse, je visite les malades

je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. » 2

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

Abonnez-vous au Paris-Journal et vous recevrez immédiatement et pour rien une excellente

Montre à Remontoir Bréguet.

pour Rien, RIEN, RIEN,

Ecrivez, 9, rue d'Aboukir, Paris, pour souscrire ou pour avoir renseignements.

**Crédit foncier de France.**

Emission à 460 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du

**Crédit foncier.**

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 %, rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

est une publication maintenant tellement répandue, qu'il serait superflu d'en parler si l'on avait en vue que l'intérêt de ses éditeurs.

Chaque exemplaire de ce journal est à lui seul le plus fructueux des prospectus. Mais s'il est encore parmi notre public des familles qui ne connaissent pas la Mode illustrée, désirent un journal de modes rédigé avec bon sens, enseignant l'économie autant que l'élégance, faisant paraître la plus grande quantité de travaux de fantaisie qui ait jamais figuré dans une publication, donnant les indications les plus aisées à suivre, tant pour l'exécution de ces divers travaux que pour les détails concernant l'ameublement, le savoir-vivre, la vie de famille, la deuxième éducation, nous dirons à ces familles : Faites connaissance avec la Mode illustrée, dirigée par M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

On reçoit cinquante-deux numéros par an, et vingt-quatre grandes planches de patrons en grandeur naturelle, patrons éprouvés, reconnus excellents, permettant d'exécuter par soi-même les objets nécessaires à la toilette de tous les âges. La faible dépense représentée par un abonnement, qui peut être fait pour un seul trimestre, sera placée à gros intérêts, car elle rapportera un capital en épargnant les frais petits si considérables de la main-d'œuvre pour ce qui concerne la toilette féminine et celle des enfants de tout âge.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie, à l'administration, rue Jacob, 56.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de Par. Firmin Didot, frères, fils et C<sup>e</sup>, 56, rue Jacob, à ansis. On peut aussi envoyer des timbres-poste; dans ce cas il faut ajouter, pour chaque

trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

**Prix pour les départements :**

1<sup>re</sup> édit. : 5 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4<sup>e</sup> — 5 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine : La nouvelle salle des reptiles au Jardin des plantes; souvenirs de Kirva (dix gravures); Salon de 1874 : le Christ, tableau de M. L. Bonnet, pour l'une des salles de la Cour d'Assises, au palais de Justice de Paris; Ecole des beaux-arts; exposition des peintures décoratives destinées au foyer de l'Opéra, œuvres de M. Paul Baudry, de l'Institut; salle du rez-de-chaussée, les voussures et les médaillons, salle du premier étage : les Muses; Evénements d'Espagne; le billet de logement; les côtes du Spizberg en été; le port Vert; île de Guernesey; le nouveau port de Saint-Pierre et le château Cornet. — Rébus, problème d'échecs.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**CONSTIPATION**

Méfiez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. SEULE la PODOPHYLLE COIRRE ne purge pas et guérit radicalement. Pharmacies, ou 24 rue du Regard, Paris. 3 francs pour recevoir franco.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

**AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER**



**CLOTURES DE LA GIRONDE** EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE  
CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.  
Prix : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 45 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCO.  
Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrication.  
S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

**MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES**



**M<sup>me</sup> LINON**  
FLEURISTE  
rue du Lycée, à Cahors  
Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.  
Bouquets de fêtes votives; Feux d'artifices; Lanternes vénitienes en tous genres.

**La Veloutine**  
est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur et une beauté naturelles.  
Ch. FAT, inventeur, 9, r. de la Paix, PARIS  
Les meilleures poudres de riz sans bismuth sont vendues 1 fr. 50 c. la boîte.

**FABRIQUE**  
DE  
**CHEMISES, FAUX-COLS, GILETS DE FLANELLE**  
Spécialité d'Articles pour Homme  
**J. JOLIVET**  
CHEMISIER, rue des Chaines, 15, à PÉRIGUEUX.

**EN VENTE**  
Chez M. J.-D. Crayssac, libraire  
**Jean XXII et la Pologne**  
ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE  
par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.  
Prix : 30 centimes

**TABLEAU DES DISTANCES**  
nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour  
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.  
PRIX : 1 FRANC.  
Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

**VÉRITABLE BÉNÉDICTINE**  
LIQUEUR DE L'ABBAYE DE FÉCAMP  
Cette célèbre liqueur, si appréciée du public qu'elle figure aujourd'hui sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans les plus grands hôtels comme dans les salons princiers, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.  
Afin de mettre les consommateurs, soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille reconverte des sceaux et étiquettes de la véritable Liqueur Bénédicte, qui doit toujours porter sur l'étiquette du bas la signature du Directeur-Général.  
A. LEGRAND Aîné.  
Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inf<sup>re</sup> — France).  
Dépôts à Cahors : chez M. Lulzy, confiseur; M. Guiraud, confiseur.

**AVIS.** IL N'EST QUESTION dans toute la Presse que d'une nouvelle ÉMISSION de plumes double cémentées de J. Alexandre, inventeur de la plume Humboldt.  
Plumes PHOENIX. — Plumes Rossini transformée. Prix : 3 fr. 50 la boîte. — Plumes Kalam. — Plumes n° 4, n° 5, n° 6. Prix : 3 fr. la boîte. En vente chez tous les papetiers et libraires. — La plume Humboldt, vaut toujours la boîte 3 fr. 50.

**A Vendre ou à Louer**  
GARNIE OU NON GARNIE  
L'auberge dite de Jean de Bru, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par M<sup>me</sup> veuve LAFON (Hélène).  
S'adresser pour traiter à ladite veuve LAFON, propriétaire de l'établissement.  
Toutes facilités pour le paiement.

**Une Année de Crédit**  
Par Versements Mensuels ou 10 0/0 au Comptant  
**MACHINES A COUDRE**  
Véritables "SINGER" de New-York  
PARIS, 94, Boul' Sébastopol, 94  
Succursales : LYON, LILLE, ROUEN  
Prospectus et Échantillons franco.  
A Cahors, CANGARDEL 4<sup>me</sup>, fils aîné, seul dépositaire dans le département.

EDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

**HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC**  
AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES  
PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE  
RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,  
Publiée sous la direction de M. EDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusques en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1<sup>re</sup> partie du TOME I<sup>er</sup>, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1<sup>re</sup> partie du TOME IV, Notes & Additions.  
Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.  
Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.  
On souscrit : à Toulouse, chez EDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.  
Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé, franco à toute personne qui, en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.